

Procédure pour individus Distribution de places financées par Emploi-Québec

Les places financées d'Emploi-Québec sont distribuées aux employeurs maritimes par le Comité Sectoriel de la main-d'œuvre de l'industrie maritime en collaboration avec le Centre de formation aux mesures d'urgence (CFMU). Les employeurs distribuent ensuite ce financement à leurs candidats en suivant la procédure établie.

Note

La présente procédure s'adresse **uniquement** aux candidats référés par un syndicat ou par un employeur maritime membre du Comité sectoriel de la main-d'œuvre de l'industrie maritime. **Si vous n'avez pas d'employeur ou de syndicat maritime de référence**, vous pouvez en discuter avec votre agent d'Emploi-Québec, mais le **CFMU ne peut fournir aucun document (profil d'admissibilité)** lors de ce genre de démarche.

1. Assurez-vous d'être admissible au financement d'Emploi-Québec. Voici les critères principaux :
 - Ne pas être en emploi durant la période de formation désirée (le personnel navigant en congé n'est pas considéré comme sans emploi);
 - Être prestataire de l'assurance-emploi, de l'assistance-emploi ou sans soutien public du revenu.
2. **Si vous êtes admissible et que vous désirez demander du financement avec Emploi-Québec, il faut vous adresser à votre employeur et syndicat de référence.** S'ils acceptent de vous financer, ceux-ci connaissent le fonctionnement et procéderont à la demande d'inscription à un cours réglementé sur le site internet de l'Institut maritime du Québec : <http://www.imq.qc.ca/formation-continue/>
3. Lorsque le CFMU recevra cette demande, un courriel de suivi vous sera envoyé dans les 2 jours ouvrables. L'employeur devra fournir les documents suivants afin que nous puissions confirmer votre inscription :
 - Les préalables de la formation;
 - Votre relevé d'emploi de la dernière année ou une lettre de promesse d'embauche pour le financement.
4. À la réception de tous ces documents, une confirmation d'inscription sera envoyée, ainsi que **le profil d'admissibilité** nécessaire pour obtenir le financement auprès d'Emploi-Québec. Vous devrez prendre rendez-vous avec un agent dans le centre local d'emploi le plus près de chez vous et remettre ce profil d'admissibilité. Le dossier de financement avec Emploi-Québec devra être complété **au plus tard 3 jours** ouvrables avant le début de la formation.

Important : Si vous êtes déjà inscrit à une formation et que votre employeur souhaite finalement vous financer, celui-ci doit seulement nous envoyer votre relevé d'emploi ou votre lettre de promesse d'embauche à cfmu@imq.qc.ca en mentionnant le cours concerné.